

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2020/07/20**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **20 juillet 2020 à 18 h 00** à la salle Jean-Guy-St-Onge située au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents à la salle Jean-Guy-St-Onge les conseillers suivants :

M. Jean-François Gendron  
M. Michel Taillefer  
M. Réjean Dumouchel  
M. Mario Archambault

M<sup>me</sup> Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente à la salle Jean-Guy-St-Onge.

M<sup>me</sup> Louise Théorêt, conseillère, est absente.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2020-07-20-113**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée à l'unanimité

**2020-07-20-114**

#### **NOMINATION - DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général est absent depuis le 28 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** les besoins actuels de la Municipalité et à venir jusqu'à la fin de l'intérim ;

**CONSIDÉRANT** l'abrogation du règlement 313-2016 et ses amendements relatifs au directeur général, lequel prévoyait que l'employée 15-0001 assumait les fonctions de secrétaire-trésorière sous le titre de greffière ;

**CONSIDÉRANT** les articles 179 et suivants, ainsi que les articles 210 et suivants du *Code municipal du Québec*, prévoyant que toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives, désigné sous le nom de secrétaire-trésorier, et que toute municipalité doit avoir un directeur général qui en est le fonctionnaire principal ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la nomination, par intérim, d'un directeur général et d'un secrétaire-trésorier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que l'employé suivant soit nommé directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, en remplacement du directeur général en titre, et ce, jusqu'à la fin de l'intérim ou jusqu'à concurrence d'une période maximale de 50 semaines à partir de la date d'embauche, selon l'arrivée de la première de ces échéances, conformément aux termes et modalités du contrat de travail à durée déterminée préparé par la Municipalité ;

- Que la date d'embauche et d'entrée en fonction du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit fixée au 3 août 2020.
- Que la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot, et la conseillère, M<sup>me</sup> Louise Théorêt, soient autorisées à signer ce contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-20-115

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – AO2020-009 SERVICE DE DÉNEIGEMENT AVEC OPÉRATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire se prévaloir d'un service de déneigement avec opérateur pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ;

**VU** l'article 935 du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** le règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle ;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions réalisée le 13 juillet 2020 à la suite de la résolution 2020-04-14-057 et qu'aucune des soumissions n'a été retenue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le conseil municipal autorise l'administration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à procéder à un appel d'offres public pour le service de déneigement avec opérateur pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 18 h 08.

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
Caroline Huot  
Mairesse

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
Suzanne Viau Léger  
Secrétaire-trésorière adjointe